

PROTECTION PAR EPIS

DESCRIPTIF DE LA SOLUTION

FONCTIONNALITÉ :

Ce type de solutions consiste à protéger les berges des cours d'eau en réalisant des ouvrages transversaux. Ces ouvrages prennent appui sur les berges, leur fonction est de recentrer les flux du cours d'eau. Par ailleurs, ces ouvrages permettent le réengraissement naturel des berges.

GÉOMÉTRIE :

Ce sont des ouvrages de 1 à 3 m de haut en général et de longueur de 5 à 20 m qui sont perpendiculaires à l'axe longitudinale du cours d'eau avec de légères inclinaisons amonts ou aval. Ces ouvrages sont systématiquement équipés de protections parafeuilles.

ESTHÉTIQUE :

Les matériaux de remplissage utilisés pour le parement peuvent être des matériaux naturels, roulés ou concassés.

LES DOMAINES D'APPLICATIONS

Les protections par épis sont principalement proposées pour :

- ▶ les cours d'eau à fort transport solide
- ▶ les cours d'eau méandriformes
- ▶ les cours d'eau à régime torrentiel ou pluvionival

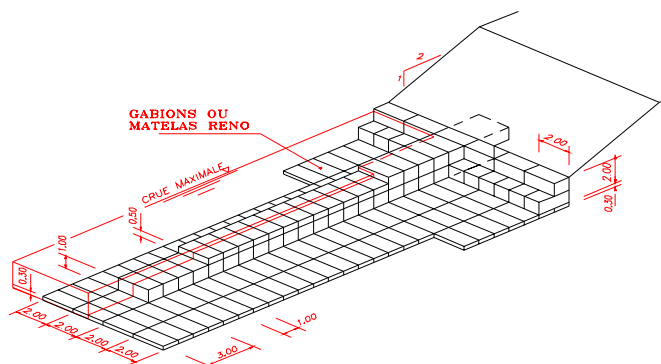
LES PRINCIPAUX AVANTAGES

MONOLITHISME : les structures sont liées entre elles par ligature à la mise en oeuvre et assurent ainsi une protection durable contre les phénomènes d'érosion en pied de berge.

FLEXIBILITE : en cas de tassements différentiels, l'ouvrage se déforme et suit les mouvements du terrain, sans dommage.

COMPETITIVITE : ce type de protection permet de réaliser des économies de matériaux comparativement à des enrochements liés à des performances équivalentes en terme de protection.

MISE EN OEUVRE FACILE MECANISEE : ne nécessitant pas de main d'oeuvre qualifiée, ni de matériel particulier.



CONFORMITE

Les ouvrages de type protection par épis sont mis en oeuvre conformément aux normes en vigueur de référence et s'inscrivent dans le cadre des normes NF P 94 325-1 et Pr NF P 94 325-2 consacrées à l'exécution des ouvrages gabions.

